

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

**VILLE DE DIEUZE**

**Séance du 27 août 2020 à 20 heures 00 minute  
Salle de la Délivrance aux Salines Royales**

## **Etaient présents :**

Mme Claudine BAU, Mme Isabelle BECK, M. Lahcen BERDOUZI, Mme Agathe DREISTADT, M. Christophe ESSELIN, M. Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Jérôme LANG, M. Bernard LOUIS, M. Christian MIESCH, M. Michel NEUVILLER, Mme Laurence OBELLIANNE, Mme Isabelle PETIT-FONTAINE, Mme Sandrine PIERRON, Mme Myriam RAUCH, Mme Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN.

## **Procurations :**

Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ donne pouvoir à Mme Agathe DREISTADT – M. Bernard FRANÇOIS donne pouvoir à M. Christophe ESSELIN.

## **COMMUNICATIONS :**

Dominique SASSO prend la parole afin de préciser que la fête du sport aura lieu le samedi 12 septembre au centre-ville de DIEUZE. Une réunion pour les aspects logistiques est prévue. Il ajoute que les travaux du stade de foot avancent bien avec les aménagements extérieurs. Les travaux de maçonnerie concernant le chauffage de l'église sont programmés la semaine prochaine. Il informe l'assemblée que les entreprises qui interviennent sur le Parc Pédagogique sont actuellement en congés.

Francine HERBUVEAUX annonce les effectifs pour la rentrée scolaire 2020/2021 :

- 85 élèves en maternelle répartis en 4 classes (17/23/22/23).
- 181 élèves en élémentaire et 15 élèves en dispositif ULIS école répartis en 8 classes.

A ce jour, nous sommes toujours en attente du protocole sanitaire.

Jérôme LANG prend la parole afin d'annoncer qu'un protocole sanitaire est à l'étude pour la foire d'Automne.

Les pompiers et la protection civile sont associés dans la mise en place d'un sens de circulation, de la gestion d'un point d'entrée et de sortie, d'une installation adaptée des camelots.

Il ajoute que GGB était en grève partielle lundi et mardi. Mercredi fût un jour de grève totale. Actuellement, GGB France fait état de 10 candidats dont 3 repreneurs qui se font attendre avec leurs lettres d'intention à déposer jusqu'au 15 septembre.

Le maire rappelle que cela représente 88 suppressions d'emplois.

Il annonce la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

**Commissaires titulaires :**

- Francine HERBUVEAUX
- Dominique SASSO
- Daniel HOCQUEL
- Sylvie TORMEN
- Daniel SCHWARTZ
- Anne-Marie JACQUOT
- Sylvie RESCHWEIN
- Sophie HARDUIN

**Commissaires suppléants :**

- Agathe DREISTADT
- Isabelle PETIT-FONTAINE
- Michel NEUVILLER
- Isabelle BECK
- Christian MIESCH
- Myriam RAUCH
- Mickaël BEROT
- Bernard FRANÇOIS

Il précise que lors des réunions, en l'absence d'un titulaire, le suppléant peut être choisi indifféremment.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

- 20/VII/53 Représentation de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la C.C.S.
- 20/VII/54 Urbanisme. Echange de terrains rue du Colonel Ducasse
- 20/VII/55 Création d'un city stade. Demande de subventions
- 20/VII/56 Acquisition de matériel technique. Demande de subvention
- 20/VII/57 Soutien à la création et au développement de tiers lieux – appel à manifestation d'intérêt
- 20/VII/58 Versement au budget eaux industrielles
- 20/VII/59 Urbanisme. Campagne incitative rénovation façades. Demandes de subvention

oOo-oOo-oOo-oOo

**Point n° 20/VII/53 : REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA C.C.S.**

Le conseil municipal,  
entendu M. Michel HAMANT, adjoint au maire,  
VU la délibération n° CCSDCC18107 du 27 novembre 2018 décidant l'institution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 du régime de la FPU sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois, approuvant la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) lors d'une prochaine séance du conseil communautaire, et décidant de poursuivre toutes les démarches inhérentes à cette mise en œuvre,

VU la délibération n° CCSDCC18114 du 17 décembre 2018 approuvant la constitution de la CLECT, fixant le nombre de membres de la CLECT à 128 soit 1 membre par commune, sollicitant les communes membres de la C.C.S. en vue de leur demander de désigner leur représentant au sein de la CLECT, prenant acte que le vote de la liste des conseillers dont les noms auront été proposés par chaque commune membre sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire,  
considérant le renouvellement général lié aux élections municipales 2020,

après délibération

- décide de nommer M. Jérôme LANG représentant de la commune de Dieuze à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Saulnois.

VOTE : voté à l'unanimité.

**Point n° 20/VII/54 : URBANISME. ECHANGE DE TERRAINS RUE DU COLONEL DUCASSE**

Le conseil municipal,  
entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,  
considérant que suite aux travaux de voirie réalisés rue du Colonel Ducasse, il a été nécessaire de modifier certaines places de parking,  
considérant les négociations entre la commune et M. Guy ADELE, propriétaire d'une parcelle de terrain rue du Colonel Ducasse,  
VU le procès-verbal d'arpentage n° 869K du 25 juin 2020 réalisé par le Cabinet Géodatis,

après délibération

- décide que les terrains désignés ci-dessous sont échangés :
  - ✓ Par la Ville de Dieuze en faveur de M. Guy ADELE au prix de référence de la voirie (229 € l'are) soit lieudit rue Colonel Ducasse S 5 n° 418/360 de 10 ca
  - ✓ Par M. Guy ADELE en faveur de la Ville de Dieuze au prix de référence de la voirie (229 € l'are) soit lieudit rue Colonel Ducasse S 5 n° 416/359 de 10 ca
- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la commune.

VOTE : voté à l'unanimité.

**Point n° 20/VII/55 : CREATION D'UN CITY STADE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant le projet de création d'un city stade pour un montant de 50.268,20 € HT,  
considérant la possibilité de pouvoir le financer,

après délibération

- autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des organismes suivants : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, DETR, Moselle Ambition CD57 et Communauté de Communes du Saulnois,
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

**Point n° 20/VII/56 : ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE. DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant le projet d'acquisition d'un glutton muni d'un kit de désherbage pour un montant de 15.160 € HT et d'un désherbeur thermique pour un montant de 2.340 € HT,  
considérant la possibilité de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %,

après délibération

- autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau selon le plan de financement suivant :

Montant du projet		17.500 € HT
Subvention Agence de l'Eau	50 %	8.750 €
Commune	50 %	8.750 €

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

### **Point n° 20/VII/57 : SOUTIEN A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DE TIERS LIEUX – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Le conseil municipal,  
entendu M. Daniel HOCQUEL, adjoint délégué,

VU le règlement de la Région Grand Est précisant l'Appel à Manifestation d'Intérêt :  
« dans le cadre de sa stratégie numérique, d'animation et de développement des territoires, la Région Grand Est initie des actions pour accélérer le déploiement des nouvelles technologies et accompagner la transition numérique. Elle engage de manière volontariste des politiques tant au niveau du développement des infrastructures que des équipements et des usages... C'est dans ce contexte que la Région souhaite accompagner le développement de tiers-lieux sur le territoire régional »,

considérant le projet de finaliser l'ancrage et la valorisation du tiers lieu du Saulnois, à l'échelle du territoire du Saulnois,

après délibération

- autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est selon le plan de financement suivant :

Montant du projet		78.000,00 € HT
Subvention Région Grand Est	50 %	39.000,00 €
Subvention FEDER – Lorraine	20 %	15.600,00 €
Commune	30 %	23.400,00 €

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

### **Point n° 20/VII/58 : VERSEMENT AU BUDGET EAUX INDUSTRIELLES**

Le conseil municipal,  
entendu son président,

considérant que la trésorerie du budget annexe Eaux Industrielles ne suffit pas à couvrir les frais de ce budget,

après délibération

- décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe Eaux Industrielles de 10.000 €.
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

### **Point n° 20/VII/59 : URBANISME. CAMPAGNE INCITATIVE RENOVATION FACADES. DEMANDES DE SUBVENTION**

Le conseil municipal,  
entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,

considérant les règlements de la campagne incitative de rénovation des façades adoptés par le conseil municipal des 29 septembre 2016 pour la période 2017/2019 et 18 décembre 2019 pour la période 2020/2022,

considérant que dans le cadre de la campagne incitative de rénovation des façades, la commission d'urbanisme réunie le 19 août 2020 a étudié de nouveaux dossiers de demandes de subvention,

après délibération

- décide de valider les dossiers approuvés par la commission d'urbanisme selon le tableau joint.
- autorise le maire à verser les subventions correspondantes dès réception des travaux par la commission d'urbanisme.

VOTE : voté à l'unanimité.

**Divers :**

A l'issue de la séance, le maire propose au public d'intervenir si des précisions sont à apporter ou s'il y a des questions particulières.

M. Jean-Marie WAGNER intervient dans le cadre de la fête du sport. Il conviendra de prévoir une subvention pour les Piafs du Saulnois (810 €) pour l'organisation de cette manifestation.

M. Michel HAMANT informe que cette demande de subvention sera soumise à délibération au prochain conseil municipal.

Mme Francine HERBUVEAUX donne une dernière information sur la mise en place d'un groupe de travail concernant le Conseil Municipal Junior (CMJ).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20 H 35.